



# Plan d'action d'ENvironnement JEUnesse

---

2022-2023

Adopté par le conseil d'administration le 15 mars 2022

## Plan d'action 2022-2023

### *Orientation 1 : Action en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté auprès des milieux de l'éducation*

#### 1.1 Renforcer et bonifier l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté dans notre action auprès des milieux de l'éducation

1.1.1 Se doter d'un plan de recrutement pour les programmes CPE durable, Matière verte et Cégep Vert du Québec d'ici le 30 avril 2022.

1.1.2 Développer une présentation type d'ENVironnement JEUnesse pour nos échanges avec des partenaires, des membres, etc. d'ici le 31 juillet 2022.

1.1.3 Réaliser une évaluation annuelle des programmes pour l'année 2021-2022 d'ici le 31 août 2022.

1.1.4 Renforcer les connaissances et les compétences de l'équipe et du conseil d'administration en éducation relative à l'environnement d'ici le 30 septembre 2022.

1.1.5 Bonifier ou mettre à jour les outils et les trousseaux des programmes (outil de bilan, trousse d'accompagnement, fiches pratiques, etc.) d'ici le 31 octobre 2022.

1.1.6 Accroître et consolider la participation aux programmes d'accompagnement et de certification de la petite enfance au collégial d'ici le 30 novembre 2022.

1.1.7 Renouveler une présentation ou une formation sur l'éducation relative à l'environnement lors des événements et webinaires des programmes d'ici le 16 décembre 2022.

#### 1.2 Développer un programme d'accompagnement en environnement et en gestion durable pour les écoles primaires et secondaires

1.2.1 Conscientiser 250 à 500 élèves aux enjeux environnementaux par une offre de conférences sur les changements climatiques et faire connaître le programme pilote auprès de 250 écoles primaires et secondaires, de même que des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés au cours de l'année scolaire 2022-2023.

1.2.2 Accompagner 15 à 30 écoles diversifiées (différentes régions, différentes tailles, etc.) dans le cadre du programme pilote pour la mise en œuvre de pratiques environnementales et de gestion durable au cours de l'année scolaire 2022-2023.

1.2.3 Outiller les élèves par un accompagnement personnalisé auprès de 50 à 100 élèves, principalement de niveau secondaire, au cours de l'année scolaire 2022-2023.

1.2.4 Favoriser la participation d'un ensemble de parties prenantes par la mise sur pied d'un comité avisé du programme au cours de l'année scolaire 2022-2023.

1.2.5 Reconnaître et faire connaître les efforts déployés par les écoles avec 10 à 15 établissements certifiés au plus tard le 30 novembre 2022.

1.2.6 Créer l'outil de bilan environnemental adapté aux réalités des écoles publiques et privées au plus tard le 31 octobre 2022.

1.2.7 Créer un guide ou une trousse d'accompagnement pour le programme Matière verte au plus tard le 31 mars 2023.

### *Orientation 2 : Soutien et accompagnement auprès des jeunes*

2.1 Favoriser la participation citoyenne des jeunes pour influencer les personnes en position de décision

2.1.1 Porter la voix des jeunes à travers les audiences et consultations publiques, et dans l'espace public, au plus tard le 31 mars 2023.

2.1.2 Rejoindre 500 jeunes participantes et participants dans les comités, les ateliers (30 à 50) et les événements (30 à 500) d'ENVironnement JEUnesse au cours de l'année scolaire 2022-2023.

2.1.3 Rejoindre 5 000 jeunes à travers l'ensemble des activités du partenariat jeunesse (participation à des campagnes de sensibilisation, participation à des conférences, passage à des kiosques, etc.) au cours de l'année scolaire 2022-2023.

2.2 Soutenir le développement du leadership et du pouvoir des jeunes

2.2.1 Avoir un minimum de 5 administratrices et administrateurs siégeant au conseil d'administration âgés de 35 ans et moins d'ici le 30 juin 2022.

2.2.2 Développer un outil schématique afin de bien répondre aux demandes ponctuelles des jeunes qui demandent un appui au plus tard le 31 août 2022.

2.2.3 Allouer 25 000 \$ en bourses pour soutenir la réalisation de projets locaux d'ici le 28 février 2023.

2.2.4 Atteindre et maintenir un bon niveau de satisfaction et une bonne capacité à outiller les jeunes d'ici le 31 mars 2023.

2.2.5 Soutenir la réalisation de 15 à 20 activités et projets locaux par des jeunes (ateliers, conférences, campagnes, projets, etc.) au cours de l'année scolaire 2022-2023.

2.2.6 Soutenir la formation et l'animation de 15 à 30 comités locaux au cours de l'année scolaire 2022-2023.

2.2.7 Obtenir la collaboration de 30 à 50 établissements (15 à 50) et organismes (5 à 20) à travers le partenariat jeunesse au cours de l'année scolaire 2022-2023.

### *Orientation 3 : Anti-oppression et inclusion*

3.1 Favoriser l'accessibilité de nos activités à des publics marginalisés

3.1.1 Analyser nos pratiques pour établir des cibles et des objectifs clairs en termes d'anti-oppression et d'inclusion d'ici le 16 décembre 2022.

3.2 Lutter contre les oppressions et favoriser l'inclusion dans notre structure, nos pratiques et nos prises de positions

3.2.1 Réaliser un document de référence interne d'ici le 30 avril 2022.

3.2.2 Poursuivre la formation continue de l'équipe et du conseil d'administration sur les enjeux et pratiques liés à l'anti-oppression et à l'inclusion d'ici le 31 mars 2023.

3.2.3 Adopter un engagement organisationnel en faveur de l'anti-oppression et de l'inclusion d'ici le 31 mars 2023.

#### *Orientation 4 : Développement organisationnel*

4.1 Renforcer l'autonomie et l'indépendance financière de l'organisme

4.1.1 Mettre en place une politique ou une procédure pour l'approbation et la validation des dépenses de l'organisme d'ici le 30 juin 2022.

4.1.2 Identifier et démarcher de nouvelles sources de revenu pour soutenir la mission et les activités de l'organisme d'ici le 16 décembre 2022.

4.1.3 Se doter d'une stratégie de collecte de fonds et améliorer la gestion des membres.

4.2 Imaginer, structurer et optimiser les avantages et les offres pour les membres d'ENvironnement JEUnesse

4.2.1 Assurer le recrutement de nouveaux membres au conseil d'administration d'ici le 9 juin 2022.

4.3 Assurer le développement professionnel et le bien-être au travail de l'équipe

4.3.1 Réaliser la transition à la direction générale d'ici le 30 juin 2022.

4.3.2 Redéfinir les rôles, les responsabilités et les objectifs propres à chaque poste des membres de l'équipe d'ici le 30 septembre 2022.

4.3.3 Évaluer le passage à un horaire de 32 heures par semaine pour certaines catégories d'emplois d'ici le 30 septembre 2022.

4.3.4 Mettre à jour la déclaration de l'employeur contre le harcèlement pour en faire une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes d'ici le 30 septembre 2022.

4.4 Réaliser un exercice de réflexion et de planification stratégique

4.4.1 Réaliser un exercice de réflexion et de planification stratégique pour la période 2023-2026 d'ici le 31 janvier 2023.

4.4.2 Préparer et amorcer la transition à la présidence du conseil d'administration d'ici le 31 mars 2023.